

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

Émarèse: l'homme et la nature au fil des saisons

RÈGLEMENT

1. Le Centre d'Études « Abbé Trèves », en collaboration avec la Commune d'Émarèse et la Pro Loco d'Émarèse, organise le concours de photo « *Émarèse : l'homme et la nature au fil des saisons* ». Tout le monde peut participer, aussi bien les amateurs que les professionnels de n'importe quelle nationalité, gratuitement. Les mineurs peuvent participer, à condition qu'un parent ou la personne exerçant l'autorité parentale y consente par écrit.
2. Le concours photo est divisé en quatre catégories :
 - A. Émarèse: l'homme et la nature en hiver ;
 - B. Émarèse : l'homme et la nature au printemps ;
 - C. Émarèse : l'homme et la nature en été ;
 - D. Émarèse : l'homme et la nature en automne.
3. Les images doivent se référer au milieu naturel et/ou anthropique d'Émarèse et aux activités humaines menées dans ces lieux, tant modernes que traditionnelles, photographiés pendant la saison correspondant à la catégorie du concours choisie. L'endroit où a été prise la photo, ainsi que la date de prise de vue doivent être indiqués dans le formulaire de participation.
4. Les œuvres doivent être sous forme numérique ou en impression photographique. Elles peuvent être en couleur ou en noir et blanc. Les corrections naturelles de couleur, de tonalité, de contraste et de niveaux sont admises. Les participants s'engagent, à la demande de l'organisation, à mettre à la disposition du jury les fichiers originaux de la caméra ou les négatifs pour l'évaluation.
5. Le jury, à sa seule discrétion, exclura les images dont la réalisation peut raisonnablement être présumée avoir violé les dispositions en vigueur pour la

protection de la nature et / ou a causé des dommages ou des inconvénients aux personnes, aux animaux ou aux choses.

6. Les œuvres, gravées sur CD ou sur DVD ou en impression photographique, doivent être envoyées par la poste ou remises en main propre à l'adresse suivante: Commune d'Émarèse – hameau d'Érésaz, 1 – I-11020 Émarèse (Vallée d'Aoste). Chaque auteur peut soumettre un maximum de **quatre photos pour chaque catégorie**. Le nom de fichier de chaque image doit être composé comme suit : prénom_nom(de l'auteur)_catégorie_n° progressif (par exemple : Jeanne_Blanc_A_1). Les titres des images doivent être indiqués sur le formulaire de participation. Ce formulaire, dûment rempli et signé, doit être envoyé avec les travaux, sous peine d'exclusion du concours. Chaque auteur peut soumettre d'autres images sur le même sujet, mais elles ne seront pas évaluées en vue des prix. Les œuvres ne seront pas retournées.
7. Les œuvres, accompagnées par le formulaire de participation, doivent être envoyées ou remises en main propre à la Maison communale d'Émarèse le 31 janvier 2015 au plus tard. Le cachet de la poste, ou la date d'arrivée des plis délivrés en main propre, fera foi. Les œuvres et/ou les formulaires de participation reçus après cette date ne seront pas acceptés.
8. Chaque auteur est personnellement responsable de l'objet de l'œuvre qu'il présente et décharge les organisateurs de toute responsabilité. La participation au concours implique que les images envoyées ne violent pas les droits des tiers : l'auteur de la photographie assure ainsi qu'il a obtenu les autorisations nécessaires pour les images où figurent des personnes et / ou des choses, lorsqu'un consentement exprès est nécessaire.
9. Le Centre d'Études « Abbé Trèves », l'Administration communale d'Émarèse et la Pro Loco auront le droit d'utiliser gratuitement les œuvres présentées, avec l'obligation d'indiquer le nom de l'auteur, sans toutefois pouvoir transférer de quelque manière que ce soit les droits d'utilisation à des tiers.
10. Le jury qui évaluera les œuvres sera composé d'un représentant du Centre d'Études « Abbé Trèves », d'un représentant de l'Administration communale, d'un représentant de la Pro Loco, d'un photographe professionnel et d'un représentant du Corps forestier de la Vallée d'Aoste. Le jury sera présidé par le syndic d'Émarèse. La décision du jury est sans appel de plein droit.
11. De toutes les œuvres présentées et accompagnées par le formulaire de participation, le jury en choisira une pour chaque catégorie, qui fera l'objet d'un prix consistant en un bon de 200 € pour l'achat de matériel électronique ou photographique ou de livres. Les prix peuvent être cumulés jusqu'à 600 € au maximum.

12. Un prix spécial sera décerné à la meilleure photographie d'animaux sauvages dans les différentes saisons sur le territoire d'Émarèse. Ce prix consiste en des publications sur le Val d'Aoste (catégorie spéciale E).
13. Les prix seront remis lors d'une cérémonie qui aura lieu au Centre d'Études « Abbé Trèves » à Érésaz, Émarèse.
14. Toutes les photos reçues feront l'objet d'une exposition au Centre d'Études « Abbé Trèves ». Elles seront également publiées sur le site internet et la page Facebook du Centre.
15. Les données seront recueillies conformément au décret législatif n° 196/2003. Les données personnelles requises aux fins de la participation au concours seront traitées par ordinateur et sur papier à ces fins, ainsi que pour identifier les gagnants et les auteurs des photos lors des différentes occasions où ces dernières seront exposées ou publiées. En participant au concours, les intéressés donnent leur consentement exprès au traitement de leurs données personnelles aux fins indiquées ci-dessus.
16. La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation de ce règlement.
17. Pour plus d'informations, les intéressés doivent s'adresser à la Commune d'Émarèse – hameau d'Érésaz, 1 – I-11020 Émarèse. Tout le matériel peut être téléchargé sur les sites Internet : www.abbetreves.org, www.comune.emarese.ao.it et www.cm-montecervino.vda.it ou retiré à la Maison communale d'Émarèse.

Émarèse: L'homme et la nature au fil des saisons

FORMULAIRE DE PARTICIPATION AU CONCOURS PHOTO

Prénom.....Nom.....
Rue.....
CP..... Ville..... Région / Province.....
État.....
Tél Courriel.....

Catégorie A. « Émarèse : l'homme et la nature en hiver »

	TITRE	LIEU ET DATE
A1		
A2		
A3		
A4		

Catégorie B. « Émarèse: l'homme et la nature au printemps »

	TITRE	LIEU ET DATE
B1		
B2		
B3		
B4		

Catégorie C. « Émarèse: l'homme et la nature en été »

	TITRE	LIEU ET DATE
C1		
C2		
C3		
C4		

Catégorie D. « Émarèse: l'homme et la nature en automne »

	TITRE	LIEU ET DATE
D1		
D2		
D3		
D4		

Catégorie spéciale E. « Émarèse: les animaux sauvages »

	TITRE	LIEU ET DATE
E1		
E2		
E3		
E4		

- **Je déclare** que les œuvres envoyées sont ma propriété exclusive, qu'elles ne portent aucunement atteinte à des tiers et que je suis titulaire des droits d'auteur et d'utilisation sur celles-ci.
- **J'autorise** le Centre d'Études « Abbé Trèves », l'Administration communale et la Pro Loco d'Émarèse à utiliser, toujours en mentionnant mon nom en tant qu'auteur et en excluant la cession des droits sur celles-ci à des tiers, les œuvres présentées à des fins culturelles et de promotion, y compris la reproduction, la publication et l'exposition. Je déclare renoncer, dès maintenant, à toute revendication ultérieure à cet égard.
- **Je déclare** connaître le règlement du concours et en accepter sans condition tous les termes.

Date..... Signature.....

Aux termes du décret législatif n° 196/2003, j'autorise le traitement de mes données à caractère personnel conformément aux dispositions de la loi et du règlement du concours.

Date..... Signature.....